

2025-967



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Nancy, le 21 MAI 2025

Le Préfet de la région Grand Est
Le Recteur de la région académique Grand Est

à

Mesdames et Messieurs les référents des têtes de cordées

Objet : Appel à projets régional 2025-2026 cordées de la réussite

Conformément à l'instruction interministérielle du 21 juillet 2020, des évolutions majeures ont été conduites dans la mise en œuvre des cordées de la réussite en région Grand Est.

Le nombre des cordées est aujourd'hui de 64, et près de 18 000 élèves sont inscrits dans ce dispositif. 1.4 Million d'euros ont été consacrés au déploiement des actions.

Les cordées sont désormais portées par une plus grande diversité de partenaires : les lycées (avec CPGE et BTS), les universités, avec un investissement conséquent des IUT, les écoles d'ingénieurs et de commerce, mais aussi des associations, les écoles de la fonction publique ou des établissements dépendant des ministères de la santé et de la culture.

Les élèves des établissements encordés peuvent ainsi bénéficier d'un large panel d'actions et découvrir des formations très diversifiées.

La formation des référents de cordées est restée un axe fort de la politique menée en 2024-2025 dans chaque territoire.

De façon générale le dispositif est mieux connu, mieux compris et mieux accompagné.

Pour l'année 2025-2026, ces avancées doivent être consolidées.

Dans le cadre du développement des actions en faveur de l'égalité des chances, il convient d'accorder une attention particulière aux publics les plus éloignés de l'enseignement supérieur. Cela concerne notamment les élèves issus des **quartiers prioritaires de la politique de la ville, en particulier dans les territoires couverts par les cités éducatives**, ainsi que ceux des **territoires ruraux isolés**. L'égalité entre les **filles et les garçons** est par ailleurs plus que jamais un objectif permanent de notre action.

En lien avec la dynamique de valorisation de la voie professionnelle et les objectifs portés par la réforme engagée, notamment à travers la mise en place d'un parcours différencié en terminale, il est essentiel d'encourager les élèves, dès la 2nde professionnelle, à construire une ambition de poursuite d'études. Il s'agit de mieux les préparer à leur réussite dans l'enseignement supérieur, lorsqu'ils choisissent cette voie de manière légitime et éclairée.

Dans cette perspective, il est nécessaire de renforcer la part des élèves de la voie professionnelle parmi les bénéficiaires des cordées de la réussite. Ce renforcement doit s'accompagner d'actions concrètes permettant de lever les freins à l'orientation et à l'auto-censure, en particulier en offrant une réelle ouverture sur la diversité des modalités de formations post-bac.

Certains axes méritent une attention accrue. Il convient notamment de rendre plus explicites, auprès des familles des élèves encordés, le sens et les apports de l'accompagnement à l'orientation proposé, qui vient compléter le travail mené auprès de l'ensemble des élèves. Par ailleurs, les actions conduites devront s'articuler étroitement avec les dispositifs existants, notamment dans les domaines culturel et artistique.

Nous resterons particulièrement vigilants à la qualité de la co-construction des projets avec les établissements partenaires, ainsi qu'aux modalités de suivi et d'évaluation que vous mettrez en place pour mesurer l'impact des actions engagées. À ce titre, la région académique Grand Est participe à une démarche d'évaluation scientifique, conduite par une équipe de chercheurs, portant sur les effets des cordées sur les trajectoires des élèves.

Enfin, une attention particulière devra être portée à la question du multi-encordement. La dynamique engagée avec les têtes de cordées doit favoriser l'ouverture à d'autres établissements de l'enseignement supérieur, y compris au sein du réseau des cordées, dans une logique de complémentarité. Cette démarche vise à garantir une réelle ouverture des élèves sur les parcours de l'enseignement supérieur, sans démarche de recrutement, et à favoriser des encordements simples et efficaces. En garantissant des parcours lisibles et équilibrés, les têtes de cordées renforcent l'ouverture et évitent la dispersion liée à des encordements multiples.

Vous serez donc vigilants à suivre ces préconisations dans la réponse à l'appel à projets que vous nous transmettez. La commission régionale y sera attentive pour la validation des nouvelles cordées et l'attribution des moyens.

Nous vous rappelons également que votre réponse doit être précédée d'un bilan à réaliser, avant la fin de cette année scolaire, avec les établissements sources. Nous tiendrons compte de ce bilan pour l'évaluation des candidatures ainsi que des recommandations qui en résulteraient et pourraient être mis en lumière dans votre réponse à l'appel à projets.

Vous trouverez en pièces jointes tous les documents opérationnels relatifs à l'appel à projets régional.

Nous vous remercions pour votre investissement.

Le Préfet de la région Grand Est



Jacques WITKOWSKI

Le Recteur de la région académique Grand Est



Pierre-Francois MOURIER